

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

|  |  |
|--|--|
| <p>Région Rhône Alpes<br/>Département de la Haute-Savoie<br/>Arrondissement de St Julien en Genevois<br/>Canton de St Julien en Genevois<br/>Commune de Contamine Sarzin<br/>(74270)</p> | <p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b><br/><b>Séance du mardi 23 février 2021</b><br/>Par suite d'une convocation en date du 18 février 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 23 février 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>   |
| <p>Nombre de conseillers : 15<br/>En exercice : 15<br/>Présents : 13<br/>Votants : 14<br/><b>Délibération n°D_2021_02_23_02</b></p>  | <p>Étaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Emilie Combes à Mme Anne-Marie Cecon<br/>Absent excusé : M. Norbert Regard</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.<br/>Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p> |

**Objet : Modification de la délibération n°D\_2020\_12\_10\_06 du 10 décembre 2020 fixant les tarifs de vente de matériels roulants**

Vu la délibération n°D\_2020\_12\_10\_06 du 10 décembre 2020 fixant les tarifs de vente des matériels roulants ;

Vu la délibération n°D\_2021\_03\_01\_03 du 30 janvier 2021 portant modification de la délibération n°D\_2020\_12\_10\_06 du 10 décembre 2020 fixant les tarifs de vente de matériels roulants ;

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les prix de vente de la mini pelle hydraulique et du Renault Kangoo adoptés lors de la séance du 10 décembre 2020 doivent être modifiés.

Les deux biens font l'objet d'un crédit-bail.

Mini pelle hydraulique Komatsu

Le prix d'acquisition de la mini pelle hydraulique et de ses accessoires s'élève à 62 400 € TTC. La location a débuté le 20 septembre 2019 et doit s'achever le 20 septembre 2024. La première échéance de 21 840 € doit être suivie de 19 échéances trimestrielles de 2 106 €. Le solde est à ce jour de 31 530.90 € (restant dû).

Avant de pouvoir revendre cet engin, la commune doit, au préalable, en être propriétaire et solder le restant dû. La commune a reçu une proposition d'achat à hauteur de 40 000 €. Pour mémoire, elle a été utilisée 350 heures et ni l'employé communal ni aucun des élus n'est titulaire d'un *certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces)* d'un engin de chantier.

Renault Kangoo

Un contrat a été signé auprès de la DIAC pour la location d'un véhicule type Renault Kangoo 5CV pour une période de cinq ans à raison de 60 loyers mensuels de 292.05 € et d'une offre d'achat de 1 493.28 €. Le solde au 20 février 2021 est de 8 412.91 €.

La commune est également propriétaire d'un Renault Trafic et n'a pas besoin de deux véhicules. Comme pour la mini pelle, il faut en fixer le prix de vente. La prudence conduit à fixer un prix plancher de 11 000 €. Le véhicule est en très bon état et son compteur affiche 5 561 km. Plusieurs acheteurs se sont déjà manifestés.

D'autre part, la commune a acquis fin 2018-début 2019 une machine de marquage au sol de type « Airless Graco Line Lazer » et ses accessoires au prix de 13 509.50 HT soit 16 211.40 TTC. Ce modèle s'avère surdimensionné face aux besoins de la commune et a très peu servi. Sa revente est donc envisagée. La prudence conduit à fixer un prix plancher de 12 000 €.

Enfin, la commune est propriétaire, depuis 2007, d'un Renault Master actuellement hors d'état de rouler. Il est proposé de le mettre en vente à hauteur de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- ♦ **MODIFIE** la délibération n°D\_2020\_12\_10\_06 du 10 décembre 2020 portant sur les tarifs de vente de matériels roulants.
- ♦ **FIXE** les tarifs de ventes de la mini pelle, du Renault Kangoo, du Renault Master et de la machine de marquage au sol ainsi :

|   | ACQUISITION |                                  | VENTE                          |
|---|-------------|----------------------------------|--------------------------------|
|   | Année       | Prix TTC                         | Prix TTC                       |
| Pelle KOMATSU 5.5 T 350 heures<br>Coupleur Godets 300 500 800 | 2019        | 62 400<br>Solde janvier 36 129 € | <b>40 000 €</b>                |
| RENAULT Kangoo 5CV<br>11/2018 5 561 km                        | 2019        | 19 016.28 €                      | <b>11 000 €<br/>au minimum</b> |
| RENAULT Master  | 2007        | 9 698.01 €                       | <b>100 €</b>                   |
| Machine de marquage au sol<br>Airless Graco Line Lazer        | 2019        | 16 211.40 €                      | <b>12 000 €<br/>au minimum</b> |

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces ventes.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

|   |   |
|---|---|
| Délibération certifiée exécutoire                       | Extrait conforme au registre des délibérations. |
| Compte tenu de sa télétransmission le : 25 février 2021 | Fait à Contamine Sarzin, le 25 février 2021     |
|   | Le Maire,                                       |
| Et de la publication le : 25 février 2021               | Georges CANICATTI                               |

  


  
